

CORREZE

DÉPARTEMENT
TULLE
CANTON
TULLE
COMMUNE

Secrétariat Général

NG/SC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté portant approbation de la donation de 9 plaques de verre représentant la Ville de Tulle par Monsieur POUJADE pour affectation au fonds des archives du Pôle Musées

Le Maire-Adjoint délégué aux affaires Culturelles,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2023 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délibération abrogeant et remplaçant la délibération n° 11 du 29 septembre 2020,
- Vu l'arrêté n°40 du 7 avril 2023 annulant et remplaçant l'arrêté n°33 du 31 mars 2023 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Christiane MAGRY-JOSPIN, Huitième adjoint,
- Considérant que la donation de 9 plaques de verre représentant la Ville de Tulle a été proposée au Archives municipales par Monsieur Patrick POUJADE demeurant Le Bourg à Pandrignes (19150),
- Considérant que cette donation permet de mieux connaître certains quartiers Tullistes dans la première moitié du XXème siècle et de compléter le fonds Patrick POUJADE,

ARRETE :

ARTICLE 1er : Approuve la donation par Monsieur Patrick POUJADE de 9 plaques de verre représentant les quartiers de la Ville de Tulle suivants :

- Une plaque de l'ancien restaurant Fournaud dans le Trech
- Six plaques de l'ancienne menuiserie Pinardel Avenue Ventadour
- Deux plaques de deux agriculteurs avec deux bœufs sur la promenade du Quai Baluze

Cette donation, d'une valeur de 90 €, est vouée à intégrer le fonds des Archives municipales de la Ville de Tulle.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TULLE
- Monsieur POUJADE

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

TULLE, le 22 mai 2023

Transmis au contrôle de Légalité le : 30 MAI 2023

Date et Réf. de l'accusé de réception : 30 MAI 2023

ADu6 - 22052023

Le Maire-Adjoint délégué
Jacques SPINDLER



Le Maire-Adjoint,

Christiane MAGRY-JOSPIN